

CITOYEN SAUVETEUR

Conforme à l'article « Art. L. 1237-9-1. » LOI n° 2020-840 du 3 juillet 2020.

« Les salariés bénéficient d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent préalablement à leur départ à la retraite. »

Durée : 3 heures

PUBLIC	VOIE D'ACCES / PRE-REQUIS	Métiers visés
Tout public <u>Accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap</u> : n'hésitez pas à nous solliciter	Aucun	Aucun code métiers (ROME) n'a été associé à cette formation
Type de titre / Diplôme	Equivalence	Sortie
Aucun	Aucun	Sans niveau spécifique
LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS		
Non		

OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> Intervenir efficacement face à une situation d'accident et adopter un comportement adapté Etre en mesure d'intervenir face à un arrêt cardiaque ou une situation d'hémorragie

METHODES PEDAGOGIQUES	VALIDATION DES ACQUIS	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
Cours basé essentiellement sur la pratique.	Evaluation tout au long de la formation	Ordinateur portable Vidéoprojecteur Défibrillateur automatique externe de formation

Support	Ce qu'il faut savoir
Mémo INRS	Effectif limité à 10 participants

PROGRAMME

- Présentation du groupe
- Assurer sa propre sécurité, celle de la victime ou de toute autre personne et transmettre au service de secours d'urgence les informations nécessaires à son intervention
- Réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée
- Réagir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un défibrillateur automatisé externe.